

COMMUNE DE SAUSSAY (28260)

COMPTE RENDU DU JEUDI 5 MARS 2020 à 19 h

Le jeudi 5 mars 2020 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

PRESENTS : MM. GOURDES, M. JOURDAINNE, Mme LE BRIS, Mme LE BRAS, Mme DEBRAY, Mme BESSON, M. PERCHERON, Mme DEQUERCADEC, M. MARSAUD.

PROCURATIONS : Mme ANNE à M. GOURDES,

ABSENTS EXCUSES : MM. MICHEL, Mme ROLLAND, M. FAUCHEUR, Mme VILLERY.

Convocation du 28.02.2020. En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JOURDAINNE a été élu secrétaire. La séance a été publique.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 FEVRIER 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

2) COMPTABILITE - pour les 3 budgets «Commune, Eau et Assainissement» :

Les dossiers ont été étudiés par la commission des Finances le 28 février 2020. Les documents vous ont été adressés par courrier pour étude.

a- Approbation des 3 comptes de gestion (comptabilité du Receveur municipal),

Approbation du compte de gestion 2019 : Comptabilité COMMUNE, M 14 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte de gestion 2019 : Comptabilité EAU POTABLE, M 49 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte de gestion 2019 : Comptabilité ASSAINISSEMENT, M 49 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b- Approbation des 3 comptes administratifs 2019,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. GOURDES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		367 559.40		20 128.42	0.00	387 687.82
Opérations de l'exercice	652 143.21	788 015.18	73 248.11	109 443.10	725 391.32	897 458.28
TOTAUX	652 143.21	1 155 574.58	73 248.11	129 571.52	725 391.32	1 285 146.10
Résultats de l'exercice		135 871.97		36 194.99		172 066.96
Résultats de clôture		503 431.37		56 323.41		559 754.78
Restes à réaliser			268 016.00	30 000.00	238 016.00	
Résultats définitifs		503 431.37	181 692.59			321 738.78

EAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		44 713.37		659.44		45 372.81
Opérations de l'exercice	95 328.57	117 978.13	8 483.77	18 381.49	103 812.34	136 359.62
TOTAUX	95 328.57	162 691.50	8 483.77	19 040.93	103 812.34	181 732.43
Résultats de l'exercice		22 649.56		9 897.72	0.00	32 547.28
Résultats de clôture		67 362.93		10 557.16		77 920.09
Restes à réaliser						0.00
Résultats définitifs		67 362.93		10 557.16		77 920.09

ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		117 315.15		19 529.35	0.00	136 844.50
Opérations de l'exercice	100 462.06	87 964.58	37 565.71	42 513.37	138 027.77	130 477.95
TOTAUX	100 462.06	205 279.73	37 565.71	62 042.72	138 027.77	267 322.45
Résultats de l'exercice	12 497.48			4 947.66	7 549.82	
Résultats de clôture		104 817.67		24 477.01		129 294.68
Restes à réaliser	0.00	0.00		0.00	0.00	
Résultats définitifs		104 817.67		24 477.01		129 294.68

RESULTAT DE CLOTURE DES BUDGETS (COMMUNE EAU ASSAINISSEMENT)

766 969.55

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Signe au registre des délibérations.

c- Affectation des reports comptables 2019 sur les comptabilités 2020,

COMMUNE ET EAU: AFFECTATION DES RESULTATS 2019 sur BP 2020 :

Considérant que les résultats **Commune** issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2018	135.871,97 €
Excédent de fonctionnement année 2019	367.559,40 €
Total Excédent de fonctionnement	503.431,37 €
Excédent d'investissement reporté 2018	20.128,42 €
Excédent d'investissement année 2019	36.194,99 €
Total Excédent d'investissement	56.323,41 €

Considérant que les résultats **Eau** issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent d'exploitation reporté 2018	44.713,37 €
Déficit d'exploitation année 2019	22.649,56 €
Total Excédent d'exploitation	67.362,93 €
Déficit d'investissement reporté 2018	659,44 €
Excédent d'investissement année 2019	9.897,72 €
Total Excédent d'investissement	10.557,16 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	268.016,00 €
Recettes d'investissement reportées	30.000,00 €
Solde Négatif	238.016,00 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde Positif	0,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	125.369,18 €
--------------------------	--------------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale au compte R 002	445.425,12 €
Affectation minimale à la section d'investissement au compte R 1068	125.369,18 €
Report de l'excédent d'investissement au compte R 001	66.880,57 €

ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 sur BP 2020 :

Considérant que les résultats issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent d'exploitation reporté 2018	117.315,15 €
Déficit d'exploitation année 2019	12.497,48 €
Total Excédent d'exploitation	104.817,67 €
Excédent d'investissement reporté 2018	19.529,35 €
Excédent d'investissement année 2019	4.947,66 €
Total Excédent d'investissement	24.477,01 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Solde Négatif	0,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement 0,00 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement au compte R 002 104.817,67 €
Report de l'excédent d'investissement au compte R 001 24,477,01 €

d- Vote des taux des taxes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter et VOTE les taux des impôts locaux pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 8,14 %,
- Taxe foncière (bâti) : 17,15 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 26,49 %.

e- Vote des 2 budgets primitifs 2020,

Ces points ont été étudiés par la Commission des Finances le 28.02.2020. Le Maire donne lecture des budgets et le Conseil municipal procède à la signature des 2 budgets.

Budget commune	Dépenses de fonctionnement :	1.169.686,12 €
	Recettes de fonctionnement :	1.169.686,12 €
	Dépenses d'investissement :	764.276,75 €
	Recettes d'investissement :	764.276,75 €

Budget Assainissement :	Dépenses d'exploitation :	192.560,67 €
	Recettes d'exploitation :	192.560,57 €
	Dépenses d'investissement :	69.211,01 €
	Recettes d'investissement :	69.211,01 €

5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Conseil Municipal le 20.03.2020 à 18h si 1 tour aux élections municipales

Conseil Municipal le 27.03.2020 à 18h si 2 tours aux élections municipales

6) QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE :

- Enfouissement rue de Sorel : circulation interdite du carrefour rue de Sorel et rue du Centre du 12 mars 2020 au 11 septembre 2020 selon les besoins du chantier. La circulation sera déviée par la rue des Acacias et rue des Montagnettes.
- Puces Couturières organisées par les parents d'élèves annulées en raison du coronavirus.
- Expo artisanats d'art organisée par la Commune annulée en raison du coronavirus, par décision du Conseil Municipal de ce jour.
- Soirée paëlla organisée par le Comité des Fêtes le 21 mars 2020 annulée en raison du coronavirus.

SEANCE LEVEE A 19 h 45

Le Maire,

Patrick GOURDES